

Bulletin d'inscription 1/2

2^{ème} Biennale Versaillaise d'art contemporain 2016

OUVERTURE – VERNISSAGE : « BIENNALE VERSAILLAISE » du 04 au 10 avril 2016,
à la salle du « CARRE À LA FARINE - Place du marché Notre Dame - 78000 - VERSAILLES.

Le salon sera ouvert tous les jours de 12h à 19h. Une permanence sera assurée par le gardiennage de la ville de Versailles, par les artistes et par les membres de l'association Atelier d'Art.

Le Vernissage aura lieu le mardi 05 avril 2016 à partir de 19h en présence de Monsieur François DEMAZIERE, Maire de VERSAILLES et de Madame Emmanuelle de CREPY, maire adjointe à la culture.

La présence de tous les Artistes est souhaitée. Entrée libre.

ŒUVRES PRÉSENTÉES : Les œuvres devront être présentées avec soin, avec système d'accrochage solide, nom de l'artiste et de l'œuvre au dos. Pas de cadres imposants. Les petites et moyennes sculptures devront disposer d'un socle adéquat.

➔ Une commission sera chargée de sélectionner les œuvres sur photos à : contact@biennale-versaillaise.fr. Cette pré-sélection sera sans appel. En cas de non sélection, le droit d'accrochage vous sera retourné.

FORMAT DES ŒUVRES EXPOSÉES :

- Deux œuvres jusqu'au 25 F/P/M – 81x65/60/54
- ou • Une œuvre jusqu'au 50 F/P/M – 116x89/81/73
- ou • Deux œuvres format carré – 50/60/70
- ou • Une œuvre format carré – 80/90/100
- ou • Deux œuvres pour les sculptures

DROIT D'ACCROCHAGE : 65 € (catalogue offert) - par chèque libellé à l'ordre de « Atelier d'Art ». Joindre également à votre bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à l'adresse des exposants.

PRIX ÉCLAT DE VERRE (en chèques cadeaux): 1^{er} Prix = 200 €, 2^{ème} Prix = 150 € et 3^{ème} Prix = 100 €

DÉPÔT DES ŒUVRES : Lundi 04 avril 2016 de 10h à 12h. L'accrochage se fera exclusivement par l'équipe de l'organisation.

ASSURANCES : Le salon n'étant pas couvert par une assurance, l'association Atelier d'Art ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol, litige, détérioration. L'artiste est libre de contracter une assurance personnelle.

VENTE DES ŒUVRES : En cas de vente(s) d'une ou plusieurs œuvre(s) exposée(s), une commission de 15% devra être versée à Atelier d'Art.

RETRAIT DES ŒUVRES : Dimanche 10 avril 2016 de 19h à 20h impérativement. Les œuvres restantes ne seront pas gardées.

Le fait d'exposer implique l'acceptation du présent règlement.

Bulletin d'inscription 2/2

2^{ème} Biennale Versaillaise d'art contemporain 2016

Merci de retourner le bulletin d'inscription rempli, le règlement par chèque libellé à l'ordre de « Atelier d'Art » et une enveloppe timbrée, avant le 29 février 2016 à l'association :
ATELIER D'ART - 39, boulevard du Roi - 78000 - VERSAILLES

Joindre également par e-mail la photo d'une des œuvres exposées et la photo portrait de l'artiste, à contact@biennale-versaillaise.fr.

➔ **Formats des visuels** : fichier au format .jpg, .tiff, .psd ou .pdf, 300 dpi et CMJN (pour l'impression). Les visuels pixelisés, flous, au format .png ou encore dans un fichier word ne seront pas acceptés, dans le but d'assurer un niveau de qualité optimale des outils de communication.

Propriété des éléments de communication : chaque artiste s'engage à ne pas demander à la Biennale Versaillaise de droits de reproduction des contenus (textes ou images), partiels ou non, qui auront été produits et diffusés par la Biennale Versaillaise (catalogues, affiches, site internet...).

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : Site internet :

TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE(S)	FORMAT	PRIX DE VENTE (en euros)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Date, nom et signature, suivi de la mention «Lu et Approuvé»